

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 23 avril 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 23 avril à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
--	--

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BEUVELOT Gérard, BLOT Michel, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie,
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, GRIFFEILLE Martine, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,
LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien,
MARSAND Michel , PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, RANGER Pierre,
REGOURD Vanessa, REYNES Julien, ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-
François, SEMIROT Marie-Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane,
VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame LARIVIERE Yvette
Monsieur LAPORTE Christian procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques
Monsieur LAPOUGE Maurice, procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel
Monsieur MUCHA Jean-Luc procuration à Monsieur LE CORRE José
Madame TALET Marie-Lou, procuration à Madame SICOT Maryse
Monsieur TIJDENS Nantko, procuration à Madame PINSOLLES Sophie

Secrétaire de Séance : REYNES Julien	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 41 Pouvoir(s) : 9 Votants : 50
---	--

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C71DGRF-DE
 Reçu le 04/05/2026
 Publié le 04/05/2026

En application de l'article L.1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du Compte Financier Unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Mme Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle que l'Assemblée vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 pour le Budget Général de Fumel Vallée du Lot.

L'Assemblée a également arrêté les résultats du budget de l'Office de Tourisme Fumel Vallée du Lot (dissolution au 31/12/2025 – Délibération 2025E1070TBIS), en approuvant la délibération 2026A08DGRF le 04 mars 2026. Après validation de la part de Madame la Responsable du SGC de Villeneuve-sur-Lot, il convient de reprendre le résultat de fonctionnement (+ 48 429,20 €) et d'investissement (+ 30 414,62 €).

L'arrêté des comptes fait apparaître le résultat suivant :

	<u>CC FVL</u>	<u>OT FVL</u>
(1) Un solde d'exécution de la section d'Investissement de	- 689 370,83€	+ 30 414 ,62€
(2) Un résultat de la section de Fonctionnement de	+ 4 573 012,24 €	+ 48 429,20 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

	<u>CC FVL</u>
En dépenses pour un montant de	667 905,50€
En recettes pour un montant de	16 844,00 €
(3) Total	- 651 061,50 €

	<u>CC FVL</u>
RÉSULTATS CUMULÉS =	+ 3 311 423,73 €

Mme Marie COSTES, Vice-présidente rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Mme Marie COSTES, Vice-présidente propose au Conseil Communautaire d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025, d'une part, en réserve afin de couvrir au minimum le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, et, d'autre part, en report de fonctionnement.

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
 le Conseil Communautaire**

1°) - Décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2025 de la Communauté de Communes :

. Compte 1068	: Excédent de fonctionnement capitalisé :	1 310 017,71 €
. Ligne 001	: Déficit d'investissement reporté :	658 956,21 €
. Ligne 002	: Excédent de fonctionnement reporté :	3 311 423,73 €

AR Prefecture

047-200068930-20260423-2026C71DGRF-DE
Reçu le 04/05/2026
Publié le 04/05/2026

2°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 23 avril 2026

Le Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 04 mai 2026

Reçu en Préfecture le : 04 mai 2026

Publié ou Notifié le : 04 mai 2026
